

hier que deux pays y mettent leur veto, mais la résolution a été adoptée avec deux abstentions et aucune voix dissidente. A mon avis, c'est extrêmement important et je ne doute pas que, d'ici la convocation de l'Assemblée générale, la situation aura beaucoup changé au Congo. Il pourrait bien être inutile, à ce moment-là, de saisir l'Assemblée générale de cette résolution.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question qui se rattache à cette importante affaire? Vu l'offre du gouvernement de la Malaisie et son acceptation par le secrétaire général, vu la nouvelle offre faite par le gouvernement de l'Inde de renforcer son effectif au sein des forces des Nations Unies au Congo, et vu la décision du gouvernement britannique de mettre des avions de transport à la disposition des Nations Unies au Congo, le ministre peut-il nous dire si on a demandé au Canada d'accroître de quelque façon son aide à la participation des Nations Unies au Congo?

L'hon. M. Green: Non, monsieur l'Orateur, on ne nous a pas demandé d'accroître notre aide. On a pu nous demander de temps à autre d'envoyer un ou deux spécialistes, mais il n'a pas été question d'augmenter notre aide d'une façon générale.

L'HABITATION

RÉCLAME UTILISANT DES PHOTOS DE MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O.-J. Godin (Nickel-Belt): J'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question découlant d'une annonce parue dans le *Star* de Sudbury en date du 17 février, dont je lui ai transmis un exemplaire. Le ministre peut-il nous dire s'il a permis qu'on se serve de sa photographie et de celle du premier ministre dans une annonce destinée à favoriser une entreprise privée au détriment d'autres entreprises du même genre dans la région?

M. l'Orateur: A l'ordre! A moins que l'annonce ne soit publique, la question du député est irrégulière.

M. Godin: Je suppose que c'est une annonce du gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député veut poser une question fondée sur une annonce qu'a fait publier le ministre, je lui permettrai de s'exécuter, en supposant que la question relève de la compétence administrative du ministre. Mais s'il s'agit d'une annonce privée, le député n'est pas habilité à en saisir la Chambre.

[L'hon. M. Green.]

LES TRANSPORTS

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT AU SUJET D'UNE SUBVENTION AU CHEMIN DE FER «P.G.E.»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on signalé au ministre le bill n° 15 de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, lequel déclare que le gouvernement fédéral est censé accorder une subvention de \$19,812,500 à la compagnie *Pacific Great Eastern Railway*? Si le gouvernement a des projets à cet égard, le ministre peut-il nous dire si on les a déjà effectivement annoncés comme faisant partie du programme ministériel et, dans le cas de l'affirmative, si une subvention analogue sera accordée à d'autres provinces?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député devrait savoir que le représentant de Vancouver-Est, se conformant aux formalités établies à cet égard, a déjà inscrit une question analogue au *Feuilleton* à ce sujet. C'est une question marquée d'un astérisque qui figure aux *Procès-verbaux* d'hier. La réponse sera donnée demain.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillington): Monsieur l'Orateur, la question du député de Kenora-Rainy-River soulève la question de privilège sur un point très important. L'assemblée législative d'une province est en ce moment saisie d'un projet de loi affirmant qu'une subvention est attendue du gouvernement fédéral, alors que la Chambre des communes en ignore encore le premier mot. Nous avons certes le droit de savoir si cet exposé des motifs dans le texte législatif provincial dont il s'agit se rattache à la politique du gouvernement?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'O...

M. Winch: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je dire...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je comprends bien, le député pose la question de privilège en se fondant sur l'absence de réponse à sa question d'aujourd'hui. Je ne suis pas sûr qu'il y ait là matière à la question de privilège. En fait, je ne le pense pas. Le gouvernement peut répondre ou non à une question et il n'est pas d'usage de commenter l'absence de réponse ou l'insuffisance d'une réponse en posant la question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de l'absence d'une réponse...

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il y a autre chose. Lorsqu'un député fait inscrire une longue question au *Feuilleton* en